

Commune de Pléneuf-Val-André Budget 2020

Lors de sa séance du 26 février dernier, le Conseil municipal a voté les comptes administratifs et Budgets Primitifs 2020 du Budget Général de la commune et de ses Budgets Annexes.



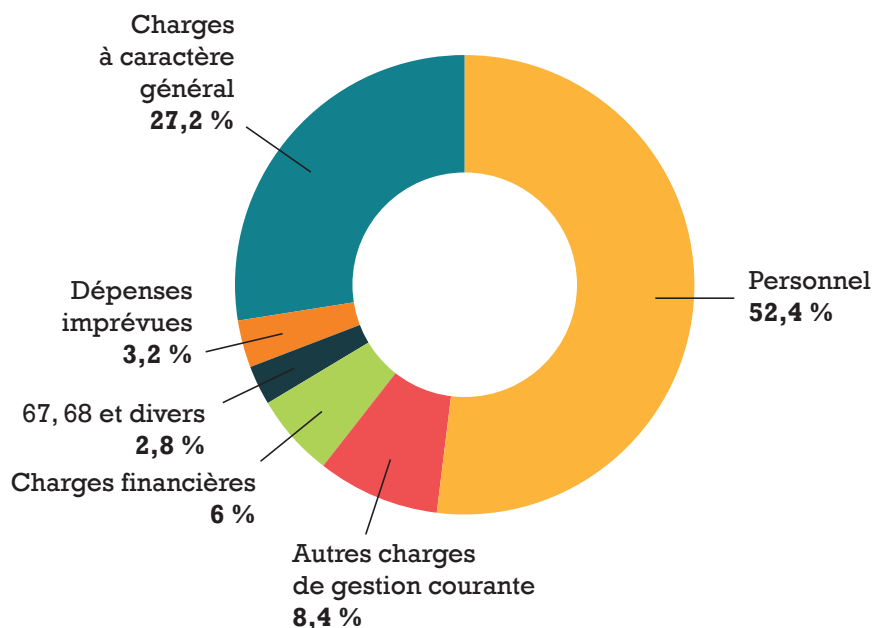
À la publication de ce document, et en raison de l'impact de la crise sanitaire actuelle en France, les budgets des collectivités locales seront impactés.

Budget général de

▷ Section de fonctionnement : **8 713 563 €**

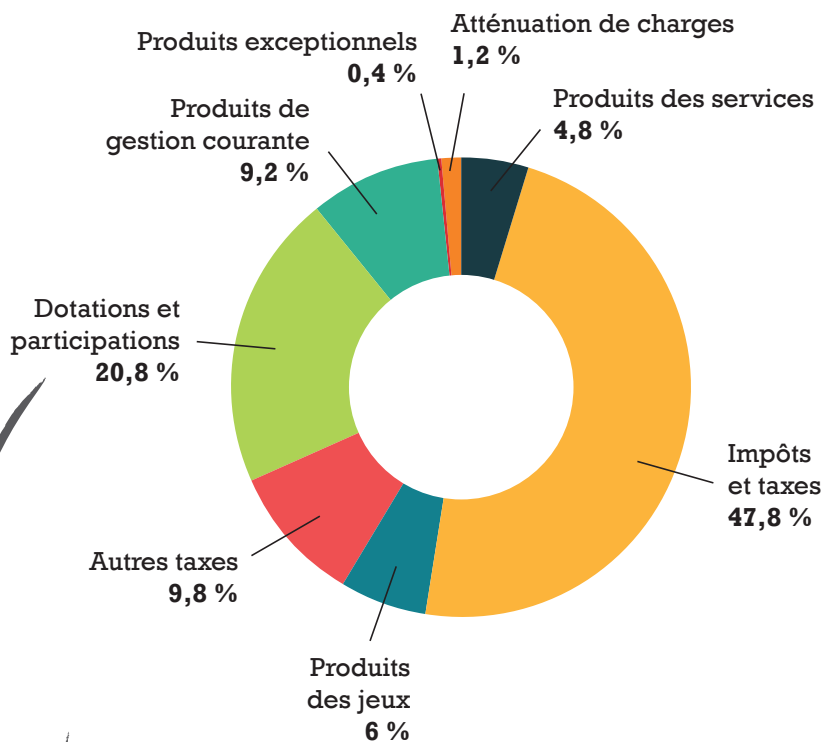
Les dépenses réelles

C'est le budget nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité : fournitures et matériel, entretien des équipements et bâtiments, charges de personnel, remboursement de l'intérêt de la dette et subventions aux associations.



Les recettes réelles

Ce sont les recettes fiscales, impôts locaux, produits des jeux, droits de mutation, des recettes de Lamballe Terre et Mer (transfert de compétences), les dotations et compensations de l'Etat, les produits des services et du domaine (marchés, piscine, accueil périscolaire et restauration scolaire), les locations d'immeubles.



Les deux principales recettes de la commune

Dotation Globale de Fonctionnement :

Dans l'attente des notifications de l'Etat au moment du vote du budget, cette dotation a été estimée à hauteur de 893 600 €.

La D.G.F. est calculée sur la base de la population INSEE (résidents à l'année) à laquelle est ajouté le nombre de résidences secondaires.

Maintien des taux de la fiscalité locale :

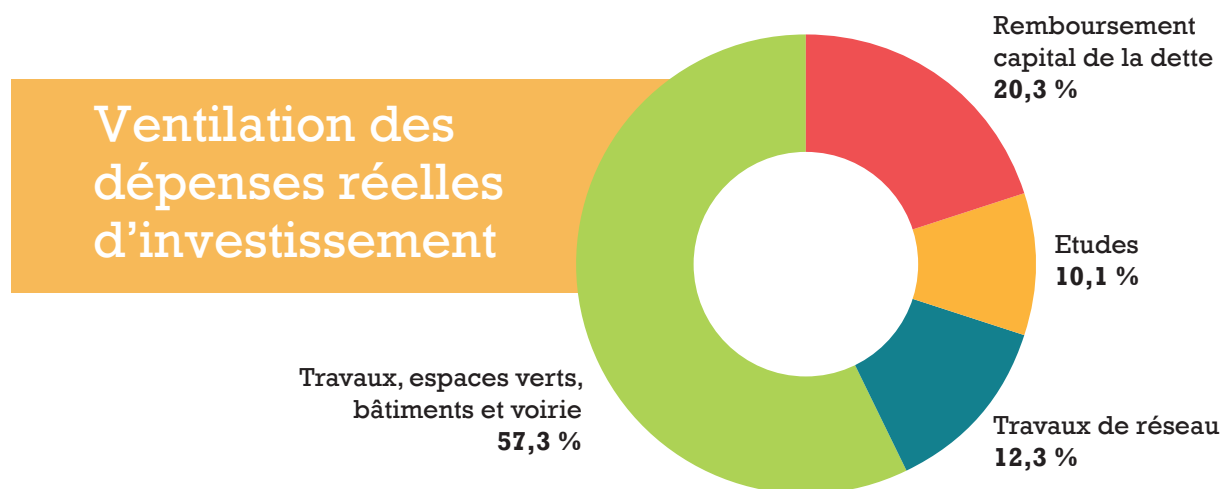
Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition communaux à l'identique de ceux votés en 2019 :

- Taxe d'habitation : 16,14 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20,36 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 46,84 %

Le produit fiscal prévisionnel 2020 voté est de 3 675 000 €. Les taux d'imposition votés par le Conseil municipal sont restés les mêmes depuis 2015.

la commune 2020

▷ Section d'investissement : **4 524 660 €**



Principales nouvelles opérations d'investissement 2020



Grosses réparations de bâtiments

202 400 €



Effacement des réseaux rues G.Pompidou et C.Cotard (1^{ère} partie)

235 350 €



Travaux de voirie

428 500 €



Acquisitions de terrains bâtis

235 000 €



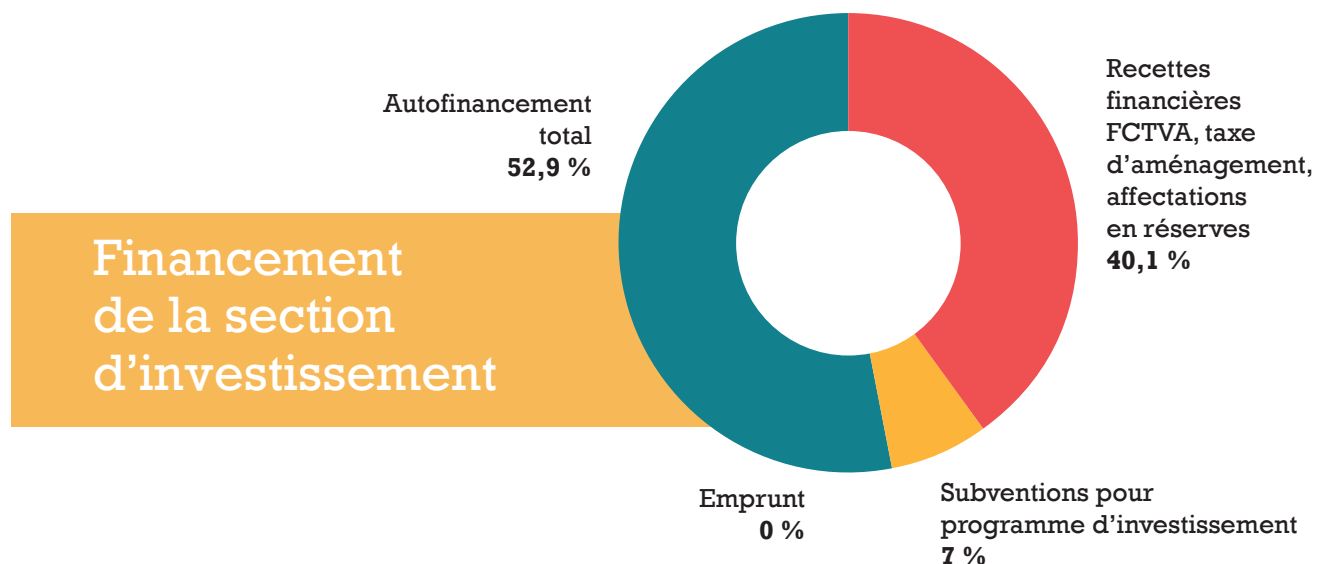
Opération Amirauté - Cœur de station

429 000 €



Matériels et équipements des services

386 000 €



Les budgets annexes

Les budgets annexes sont gérés pour la plupart en Services Publics Industriels et Commerciaux, assujettis au régime de TVA et votés Hors Taxes ; leurs dépenses s'équilibrent principalement par :

- En section de fonctionnement : les produits du service
- En section d'investissement : les subventions, l'emprunt et l'autofinancement

Les budgets annexes de la commune sont au nombre de 5 en 2020 :

- Port de Dahouët
- Port de Piégu
- Aire de Camping Cars
- Lotissement communal des Dimes
- Service Cuisine Centrale

Le budget annexe le plus important quant aux crédits d'investissement 2020 reste celui du Port de Dahouët, avec une enveloppe de 82 600 € H.T. de crédits nouveaux affectés notamment à une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction des locaux portuaires, au renouvellement d'équipements, et pour le remplacement et le comblement des catways et les plaques antidérapantes sur les passerelles.

Pour le budget du lotissement communal des Dîmes, il reste 2 terrains à vendre et des travaux de voirie définitive ont été exécutés au 1^{er} trimestre 2020.

Les ratios d'endettement

L'encours de la dette de la commune est passé de 14,7 Millions d'€ au 1^{er} janvier 2019 à 13,8 Millions d'€ au 1^{er} janvier 2020. Elle a remboursé un peu plus de 926 000 € de capital sur la même période.

Taux moyen d'intérêt prévisionnel 2020 : 2,8%

Structure de l'encours de la dette 2020 : 59,1 % à taux fixe et 40,9 % à taux variable ou révisable.

La commune n'a contracté aucun emprunt nouveau de 2015 à 2019, concourant à son désendettement.

Comme présenté ci-après :

Encours dette / épargne brute	2016	2017	2018	2019
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	16 546 764	15 645 183	14 732 880	13 806 791
Epargne brute	1 514 106	1 779 071	1 940 128	1 895 876
Encours dette / Epargne Brute	10,3	8,8	7,6	7,3

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années.

Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Les ratios financiers obligatoires de la commune relative au Budget Primitif 2020

Données synthétiques sur la situation financière de la commune, prévues par l'article L.2313-1 du C.G.C.T., pour les communes de 3 500 habitants et plus ; le tableau ci-dessous présente les ratios financiers obligatoires calculés par rapport à la population INSEE, et pour information, les ratios calculés sur la base de la population Dotation Globale de Fonctionnement (Population INSEE + 1 habitant par résidence secondaire).

Ratios par habitant en Euros au 01/01/2020		Ratios obligatoires Population INSEE : 4202 hab.	Pour information Population DGF : 7 103 hab.
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 472,02	870,82
2	Produit des impositions directes / population	874,58	517,39
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 828,20	1 081,53
4	Dépenses d'équipement brut / population	536,05	317,12
5	Encours de dette / population	3 285,76	1 943,79
6	DGF / population	337,53	199,68
Nombre de résidences secondaires DGF 2020		2 901	